Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau des examens** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2019-843** **18/12/2019**

Date de mise en application : 20/01/2020
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 24/01/2020
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : remontée à blanc des cartes d'épreuves - Session 2020.

Destinataires d'exécution
Établissements d'enseignement agricole publics et privés

Résumé : la présente note de service a pour objet de demander aux établissements utilisateurs de LIBELLULE de participer à la procédure de remontées à blanc des cartes d'épreuves afin de détecter au plus tôt d'éventuels problèmes liés aux différences de cartes d'épreuves présentes dans LIBELLULE et INDEXA2.

La présente note de service s'adresse **exclusivement** aux établissements qui utilisent le logiciel LIBELLULE pour la gestion des notes de CCF des apprenants scolarisés.

L'intégration directe des notes du CCF dans INDEXA2 est possible sous deux conditions :

- que les plans d'évaluation soient saisis dans LIBELLULE en amont du premier CCF, c'est-à-dire pendant le premier trimestre suivant l'entrée en formation, et après leur validation par le président-adjoint de jury,
- que les notes de CCF soient saisies et gérées par LIBELLULE.

La récupération des notes de CCF saisies dans LIBELLULE et leur intégration dans INDEXA2 sont possibles selon une procédure basée sur le même principe que celle des pré-inscriptions aux examens : une transmission des notes du CCF par remontée directe dans INDEXA2 pendant le mois de mai 2020.

Afin de détecter au plus tôt d'éventuelles difficultés liées à l'utilisation d'une version obsolète de référentiel de diplôme dans LIBELLULE, il a été prévu une remontée des données des candidats inscrits dans LIBELLULE, sans les notes, la semaine **du 20 au 24 janvier 2020**. Il s'agit d'une remontée des cartes d'épreuves à blanc.

En raison des modifications de versions de référentiels des baccalauréats professionnels en septembre 2017 dans le système d'information de l'enseignement agricole (notamment pour l'épreuve E7), il est **indispensable que tous les établissements équipés de LIBELLULE et utilisant ce logiciel pour la gestion des notes de CCF y participent cette année.**

Suite à cette remontée des cartes d'épreuves à blanc, les éventuels problèmes détectés seront alors analysés et corrigés, avant la remontée des notes CCF en mai 2020.

Les modalités techniques de cette « remontée des cartes d'épreuves à blanc » sont définies par le CNERTA et disponibles dans l'aide en ligne de Libellule *(aide accessible par la touche F1 du clavier. Menu Chap.13 - Module Notes / Gestion des notes certificatives / Remontée des cartes d'épreuves).*

Je compte sur votre diligence pour mettre en œuvre cette instruction.

Le Directeur général de l'enseignement
et de la recherche

Philippe VINÇON